

les députés et l'assurance-chômage

L'opération «Mise à Pied» du ministre Axworthy, ça vous rappelle quelque chose? Dans le cadre de notre bataille contre les modifications à la loi de L'Assurance-Chômage qui s'annoncent, nous avons «fabriqué» des papiers de cessation d'emploi visant à congédier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Tout comme une pétition, des gens de toutes les régions du Québec l'ont signé. Au moment d'écrire ces lignes, M. Axworthy a reçu 3,200 fois son congédiement par les gens de Montréal seulement...

Pour chaque signature, nous avons joint une **formule d'engagement des députés fédéraux** de nos comtés à voter contre toute loi qui restreindrait l'accès à l'assurance-chômage.

Nous en avons visité quelques-uns, et voici les derniers résultats :

Dans le comté de St-Jacques, **M. Jacques Guilbault** a été très sensible à notre requête, il a **signé** et a même ajouté ceci sur la formule : *«Je considère qu'il est impensable dans la conjoncture économique actuelle de songer à couper les bénéfices d'Assurance-Chômage».*

Electeurs-trices du comté de St-Jacques, **surveillez-le** au cas où en Chambre, il se contredirait.

Dans Ste-Marie, le député **Jean-Claude Malépart** a fait de même. Il est donc **lui aussi à surveiller...**

Serge Joyal d'Hochelaga-Maisonneuve a refusé de signer étant ministre... «ça engageait son

gouvernement» (à lui?), mais il nous a tout de même encouragé-e-s à continuer...

Le député Lachance de Rosemont, n'a pas signé notre formule comme telle, mais cette lettre suave qu'il a écrit devant nous : *«A titre de député de Rosemont au Parlement Canadien, je continue de souscrire aux principes originaux de l'assurance-chômage, soit d'assurer aux travailleurs et travailleuses Canadiens un revenu adéquat entre deux emplois. Dans la conjoncture économique difficile que connaît Montréal, il serait mal avisé de limiter les bénéfices actuels et tout réaménagement administratif devra tenir compte des caractéristiques particulières du marché du travail dans la région métropolitaine, C.A. Lachance.»*



MONIQUE BÉGIN, JOUE AU FANTÔME AVEC LE MAC

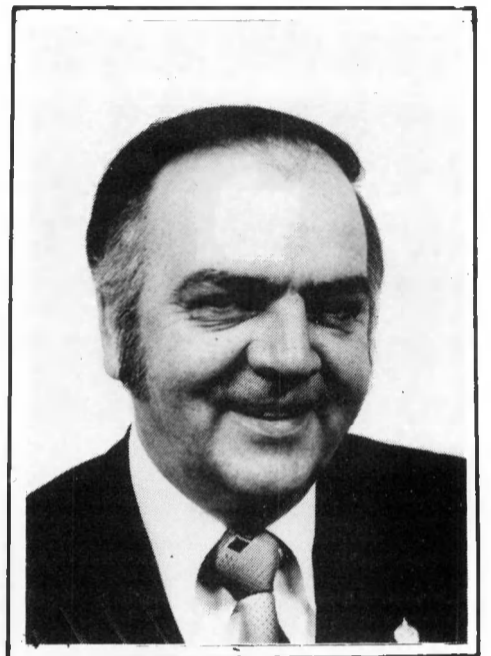
Autrement dit, il n'a pas les mains trop liées celui-là et le temps venu, il suivra probablement la ligne de son Parti plutôt que de voir au bien-être (sic) des sans-emploi de son comté...

Nous sommes revenu-e-s bre-douilles de notre rencontre avec **David Berger du comté de Laurier**. Il est d'accord «en principe» avec nous, **mais...** comme le gouvernement trouvera certainement une bonne raison (des) pour couper dans l'assurance-chômage, ben alors...

Une de celles-là, serait la création d'emplois d'été pour tous-tes les étudiant-e-s : **alors, si vous n'avez pas d'emploi, allez donc voir votre député Berger...**

Ce qui nous amène à parler de **Arthur Portelance**, dûement élu député de **Gamelin**. Alors là, tenez-vous bien ! Ce monsieur siège depuis quelques années sur la Commission Permanente de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration. Il est l'actuel président de cette Commission qui voit entre autre aux « réaménagements » de la loi d'Assurance-chômage.

Il était là en 1979 pour approuver la loi C-14 qui, avec ses restrictions, a éliminé 256,000 chômeur-se-s de leur droit aux prestations (le tout, accompagné tout naturellement d'une campagne publicitaire d'un **million de dollars** faisant croire que ces sans-travail étaient des paresseux-ses et des fraudeur-se-s).



ARTHUR PORTELANCE, UN DES ARTISANS DES COUPURES...

Bref, **Arthur Portelance** est un bon serviteur non pas de ses électeurs-trice-s les plus démunis-e-s, mais des autres moins nombreux, mais possédant les « qualités » nécessaires pour trouver grâce à ses yeux...

À Montréal, il nous reste quelques députés à visiter nous vous en reparlerons.

D'ailleurs, si le gouvernement met à exécution ses sombres projets, ça fera du bruit ! On ne se laissera pas faire, nous sommes déjà bien parti-e-s, si ça vous intéresse, venez donc faire un tour au MAC !

LE GRAND SHOW-MAGE,

UNE BELLE FÊTE !

On va s'en souvenir longtemps... du 4 mai!

Quand une gang de Centre-Sud décide après la Fête des travailleurs et des travailleuses de souligner leur fête à eux et à elles; celle des **sans-emploi**, ça devient le **grand-chômage**; et on n'y va pas par quatre chemins. Un souper communautaire ouvre la fête et on en profite pour piquer une petite jase en ateliers pour préparer les scénettes sur la vie des personnes en chômage.

Les discussions sont animées et l'imagination est de la partie et on travaille ferme sur les thèmes suggérés : la recherche d'un emploi, les préjugés envers les sans-travail, le chômage chez les jeunes... etc.



On apprend à se connaître et à trouver des alternatives. Puis, c'est le «Grand Show-Mage» proprement dit. Tous et toutes sont énervé-e-s puisqu'ils-elles devront s'exécuter devant un public attentif à ce qui se passe. Mais quand son tour arrive, tout va pour le mieux. La bonne humeur s'installe. Les jeunes ont même préparé un spectacle appelé : «C'est ça que ça donne». Puis, la lumière se tamise, la musique nous entraîne. Les tables sont écartées pour faire place à la danse, dans un coin de la salle, un bar est installé pour rafraîchir la... mémoire.

Bref, c'était une bien belle initiative de divers groupes populaires du quartier Centre-Sud, et une, encore plus belle, participation des gens.

le MAC a son sherlock holmes

Voici en primeur, les résultats d'une enquête qui a été menée dernièrement (il y a quelques semaines) auprès d'une bonne bonne gagne de monde rencontrés par-ci, par-là, dans le métro, chez l'épicier du coin, sur la rue, etc. Les buts de cette enquête visaient surtout à un peu mieux comprendre l'opinion et le vécu des gens par rapport à deux questions fort importantes par les temps qui courent : le chômage et l'inflation (bref la crise!). La première question que je posais généralement aux gens était : « Pensez-vous que se serrer la ceinture, ça va régler la crise qu'on subit actuelle-

ment? ». La majorité des réponses semblaient indiquer que non. On croyait plutôt que ça ne ferait que retarder les échéances, que ça s'attaquait pas au vrai problème! Mentionnons en passant qu'une des personnes interviewées m'a dit qu'elle ne savait pas quoi répondre à cette question : « J'ai même pas les moyens d'm'en payer une! »... une ceinture. À une autre question : « qui selon vous, est le plus touché par la crise? » : réponse unanime : certainement pas les boss, députés et compagnie! C'était plutôt des groupes comme les jeunes, les femmes, les retraité-e-s, le monde sur

le bien-être ou sur le point de l'être (faute de jobs) : chômeurs et chômeuses, le monde qui travaille au salaire minimum ou pas ben loin de ça! Bref, pas mal de monde! Finalement, la question que je gardais toujours pour la fin (le dessert quoi!) « Quelles solutions avez-vous l'intention d'utiliser pour faire face à la crise? À cette question, il y a eu quelques malaises! Y'en a un qui m'disait qu'y avait toujours l'armée si y s'trouvait pas de job. Certaine-s pensaient partir en voyage pour trouver « un pays de rêves ». d'autres me disaient qu'ils avaient déjà commencé à appliquer leurs solu-

tions : S'organiser et dire non à toutes les attaques qu'ils et elles peuvent subir quotidiennement : du monde des associations de locataires, des groupes de chômeurs et de chômeuses, des syndiqué-e-s ou sur le point de l'être, des groupes pour la défense des intérêts des assisté-e-s sociales-aux, des accidenté-e-s de travail, des non-syndiqués et la liste est longue... et pas sur le point de se terminer!

P.S. : c'était rien qu'une blague, j'ai pas fait d'enquête.

P.S. du P.S. : En tout cas, ça peut toujours vous donner des idées pour faire votre propre enquête!

un brin d'histoire

Toutes et tous savent sans doute que le phénomène du chômage, dans notre société, ne date pas d'hier. La crise des années 30 provoqua la mise en place de différentes politiques sociales, qui à l'époque étaient quasi inexistantes. Une, entre autre attire plus spécialement notre attention : **La Loi de l'Assurance-chômage**.

En effet, nous resituant dans le contexte économique et social des années 30, le Krach boursier de 1929 provoqua l'effondrement de l'âge d'or du système capitaliste.

« La bourgeoisie nord-américaine, dans son apparente période d'âge d'or était en quelque sorte en train de scier la branche sur laquelle elle était assise¹. »

Une des principales conséquences qui marqua cette crise, fût le chômage. À cette période aucune mesure sociale n'était en place pour aider financièrement les personnes atteintes par le chômage. Donc les problèmes rencontrés se multipliaient rapidement, sans que l'état intervienne. Sauf qu'un jour le gouvernement s'aperçu que l'ordre social pouvait être menacé.

Par conséquent en 1932, il mis sur pied « les camps de chômeurs ». Ces camps avaient comme clientèle : « chômeurs mâles, célibataires, en santé et nécessiteux ; et comme fonction : d'empêcher le regroupement de ces personnes sans emploi.

N.B. : Les femmes n'étaient pas considérées comme travailleuses, et encore moins comme chômeuses.

Mais un sentiment de révolte s'empara rapidement des sans-emploi, et s'organisa partout au pays, une marche vers Ottawa :

« La Marche des Chômeurs de 1935 ».

Le gouvernement Bennett, alors au pouvoir, dû à ce moment-là prendre au sérieux le phénomène du chômage et apporter certaines modifications à son comportement du « Laisser Faire ».

C'est ainsi que le premier projet de loi d'Assurance-chômage pris naissance et fut déposé en Chambre et déclaré par la suite... inconstitutionnel.

Ouvrons ici une parenthèse pour démontrer, que même au départ cette loi se trouvait très complexe : son titre : « Loi constituant une Commission de placement et d'assurances sociales, établissant un service national de placement, une assurance contre le chômage, des secours aux chômeurs et d'autres formes d'assurance et de sécurité sociale, et visant les fins qui s'y rattachent². » À noter, il fut remplacé par : « Loi de l'assurance-chômage ».

Nous vous faisons grâce ici de l'énumération des conditions d'admissibilité, qui d'ailleurs sont semblables aux conditions de 1982. Ce projet de loi se voulait une protection financière pour les travailleuses ayant subi une perte de salaire causée par le manque de travail.

La loi de l'assurance-chômage signifiait une assurance pour les travailleurs, mais également une assurance pour la Bourgeoisie et pour le système capitaliste. Cette mesure protégeait la bourgeoisie en lui garantissant l'existence d'une « armée de réserve » constituée d'aptés au travail encadrés et conservés en état de disponibilité permanente, grâce à certains critères stimulant l'incitation au travail³. »



J'apprends que je ne suis plus chômeur. On m'a « désaisonnalisé »!

Bref, la loi de l'assurance-chômage ne fut adoptée qu'en 1940, à la suite d'un long débat Fédéral-Provincial, concernant sa juridiction.

À cette époque le gouvernement se devait d'instaurer des politiques sociales pour contrer le malaise grandissant. Il les voyait temporaires et anticipait une reprise des activités économiques qui ralentirait par le fait même le besoin de telles mesures. Sauf que le besoin se voit permanent et qu'après 42 années d'application, la loi d'assurance-chômage est toujours aussi complexe. De plus cette politique sociale, en principe se devait de venir en aide aux sans-emplois ; mais en pratique on doit toujours se battre et lutter pour faire reconnaître nos droits à l'admissibilité de cette prétentieuse « politique favorable aux sans-emplois »!!!

un chômeur



¹ Michel Pelletier, Yves Vaillancourt, « Les politiques sociales et les travailleurs, cahiers II, les années 30, 1975, p. 4.

² Idem, p. 296.

³ Idem, p. 305.

* si votre cas est à l'étude,
* si votre chèque est en retard,
* si la CEI vous a donné six semaines de pénalité,
* si on vous réclame de l'argent,
* si vous êtes intéressé-e à vous joindre au

MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE
1015, rue Sainte-Catherine est
845-4258
RENCONTRES
D'INFORMATION
les mardis et les jeudis à 1 h 30
Pour les travailleurs-ses
Tous les mardis à 7 h 30.

* Nous offrons les publications suivantes à 1 \$.
LE MANIFESTE DU MAC, et
LES CONSEILS PRATIQUES
AUX CHÔMEURS-SES